



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Séance publique du 29 février 2024

Le 29 février 2024 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme CHAIX Marie-Pierre – M. LEBRETON Frédéric - M. SAPHORES Pierre - Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François – Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick - M. WNUK Stanislas (*arrivé à 18 h 35*) - Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - Mme ROCHE Patricia - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis – M. ROYERE Christian – Mme BOZIER Sylvie – SERRE Claude - M. LAVIS Christian - M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine – Mme STEL Julie (*arrivée à 19 h 20*) - M. SAEZ Jean-Pierre

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :

- Mme RIFFARD-VOILQUE Martine à Mme MATTEI Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à Mme ROCHE Patricia
- Mme MARSENI Habiba à M. FRANCOIS Patrick
- M. GUILLERM Stéphane à M. LAVIS Christian

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 22

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 23.02.24

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents, déclare la séance ouverte et fait l'appel. Elle constate que le quorum est atteint. Estelle FAURE-ALLIRAND est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2024 (*envoyé par mail le 23 février 2024*).

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de cette délibération qui est approuvée à l'unanimité par 19 voix pour : Martine MATTEI, Marie-Pierre CHAIX, Frédéric LEBRETON, Martine RIFFARD-VOILQUE, Pierre SAPHORES, Marie-Christine COMBIER, François HAUSHERR, Véronique LARMANDE, Patrick FRANCOIS, Samira DAHMANI, Estelle FAURE-ALLIRAND, Patricia ROCHE, Eliane SIRVENT, Denis RANCHON, Nadia BOUGUERRA, Christian ROYERE, Sylvie BOZIER, Habiba MARSENI, Claude SERRE et 6 abstentions : Christian LAVIS, Dominique HALLYNCK, Antoine MURCIA, Julie STEL, Jean-Pierre SAEZ et Stéphane GUILLERM.

DELIBERATION N° 2024-010 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2024 a été transmis le 23 février 2024 et invite les élus à l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** par 19 voix pour et 6 abstentions.

2. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Par délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 en date du 13 octobre 2020, les commissions municipales ont été formées et leurs membres désignés.

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal : Claude SERRE, il convient de lui permettre de siéger au sein de ces commissions municipales. Ainsi, il est proposé de modifier la composition des commissions suivantes, en remplacement d'Hélène PERMINGEAT, comme suit :

6 - COMMISSION « ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE – CADRE DE VIE - PORT » : 1 siège à pourvoir

Proposition : Claude SERRE

7 - COMMISSION « SPORT – VIE ASSOCIATIVE » : 1 siège à pourvoir

Proposition : Claude SERRE

DELIBERATION N° 2024-011 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Martine MATTEI, Maire, rappelle l'installation d'un nouveau conseiller municipal lors de la réunion du conseil municipal du 7 février 2024, ainsi que la délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 en date du 13 octobre 2020 concernant la formation des commissions municipales et la désignation de leurs membres conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, elle informe l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal au sein des commissions dans lesquelles figurait Hélène PERMINGEAT.

Elle rappelle le principe de la parité, ainsi que celui de la représentation proportionnelle et précise que le Maire est par ailleurs, de droit, Président de toutes les commissions municipales. Elle explique que les commissions municipales n'ont pas vocation à prendre de décision, mais à examiner les questions relevant du conseil municipal, lequel est instance décisionnaire. Elle rappelle également les procédures de désignation : vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et à l'unanimité décide de :

→ **NE PAS PROCEDER** au scrutin secret

Madame le Maire invite les candidats à se manifester avant de procéder au vote pour chacune des commissions.

6 - COMMISSION « ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE – CADRE DE VIE - PORT » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 20 (6 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Majorité municipale	Claude SERRE	20	1

Est donc élu : Claude SERRE

7 - COMMISSION « SPORT – VIE ASSOCIATIVE » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 20 (6 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Majorité municipale	Claude SERRE	20	1

Est donc élu : Claude SERRE

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection du membre susvisé.

3. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric LEBRETON

La [loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#) est venue modifier l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire.

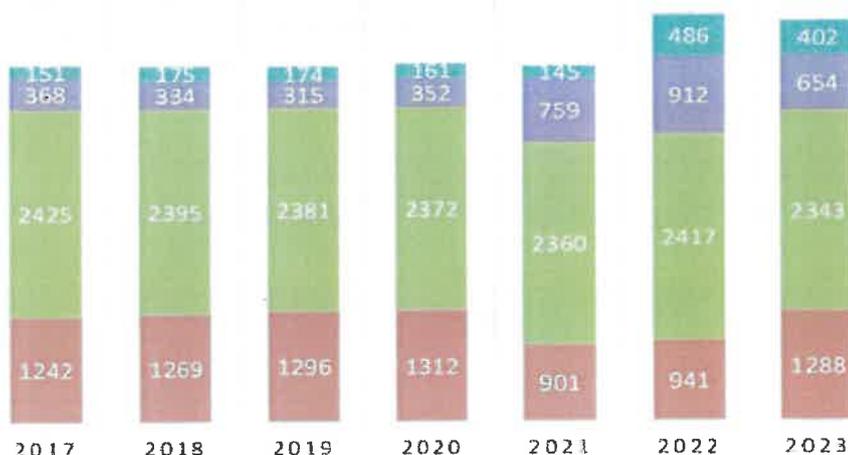
Le débat doit se tenir sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La délibération donnant acte du débat est aussi désormais explicitement prévue.

Le rapport d'orientations budgétaires a fait l'objet d'une présentation en Commission « *Finances-Budgets-Développement économique-Commerces de proximité et Artisanat* » le 22 février 2024.

Frédéric LEBRETON présente le Rapport d'Orientation Budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017-2023

■ IMPOTS DIRECTS ■ AUTRES IMPOTS
■ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ■ AUTRES RECETTES DE GESTION



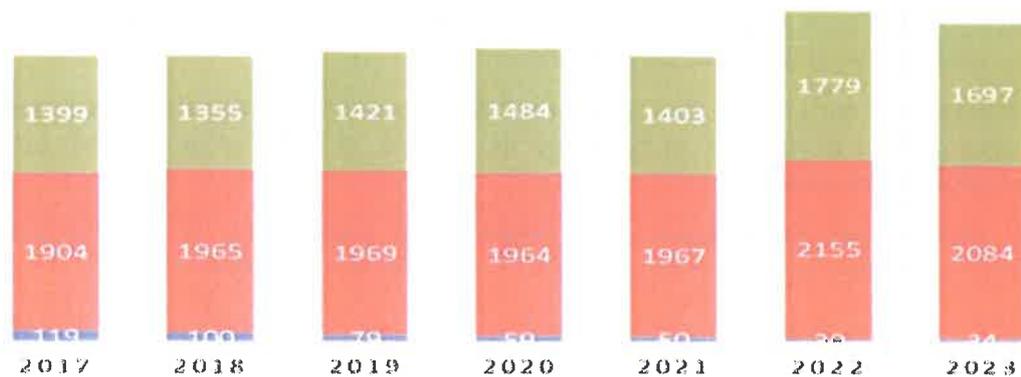
En ce qui concerne les recettes de fonctionnement : A partir de 2022, l'explosion de l'inflation provoque une hausse importante de 7 % par rapport à 2021, aussi bien pour 2022 que pour 2023. On constate aussi qu'il y a une modification dans la structure puisque la réforme de la taxe

professionnelle et de la taxe d'habitation à partir de 2021 a généré une diminution de l'impôt direct. En effet, on est passé à une moyenne proche d'1 300 000 € à 900 000 €. Cette diminution a eu une compensation au niveau des dotations de l'Etat. Cette hausse est tempérée par la baisse des compensations fiscales, des produits des services pour 2024 puisque des refacturations à l'EPCI ont disparues représentant près d'1 % de la totalité des recettes.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : compte-tenu de l'explosion de l'inflation en 2021 et 2022, notamment sur l'énergie, l'année 2023 marque tout de même un recul de 3,7 % dû essentiellement au reflux des coûts de l'énergie après le pic atteint en 2022 et aussi des reports de dépenses de voirie. Enfin, il y avait en 2023 la nécessité de rembourser l'avance du « Filet sécurité », ce qui atténue cette baisse.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017-2023

■ CHARGES FINANCIERES ■ CHARGES DE PERSONNEL ■ AUTRES CHARGES



Ceci amène à un résultat provisoire de clôture 2023, comme suit :

RESULTAT PROVISOIRE CLOTURE 2023

Collectivité

DELIBERATION
du
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Pour
Contre

Date de la convocation
Date de la séance

L'Assemblée délibérante réunie sous la présidence de délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

1* Le présent acte de la présentation fait du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		956 520,60		111 233,62		1 067 754,22
Opérations de l'exercice	4 073 929,06	4 798 765,27	3 678 205,48	2 586 299,61	7 652 134,54	7 384 064,88
Totaux	4 073 929,06	5 755 285,87	3 678 205,48	2 697 533,23	7 652 134,54	8 451 819,10
Résultat de clôture		1 681 356,81		881 672,25		799 684,56

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2* Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

881672,25 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement) au BP(N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement) au BP(N+1)

624 571,21 659 281,00 ← indiquer X si absence de restes à réaliser

34 709,79 Euros

846 962,46 Euros

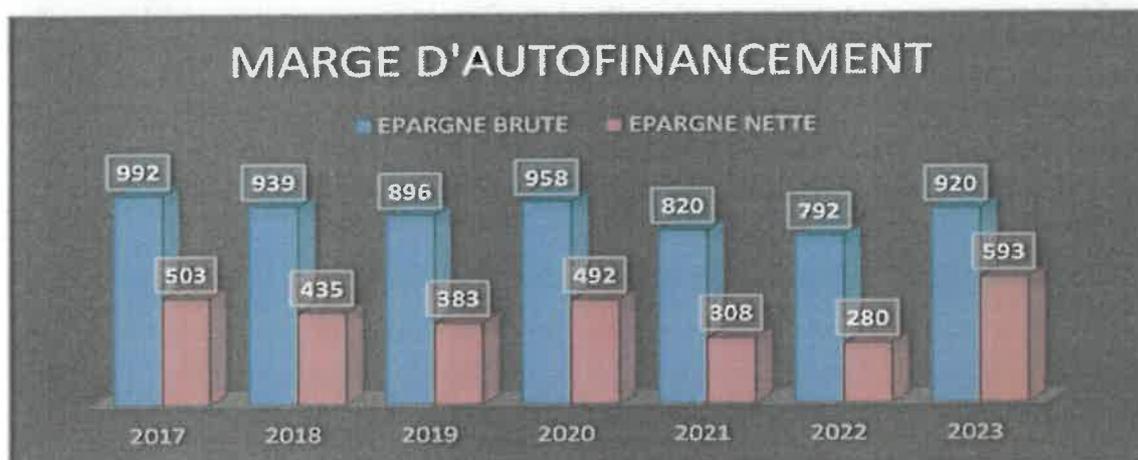
881672,25 au compte 1068 investissement (A inscrire au BP(N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement) au BP(N+1)

799684,56 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement) au BP(N+1)

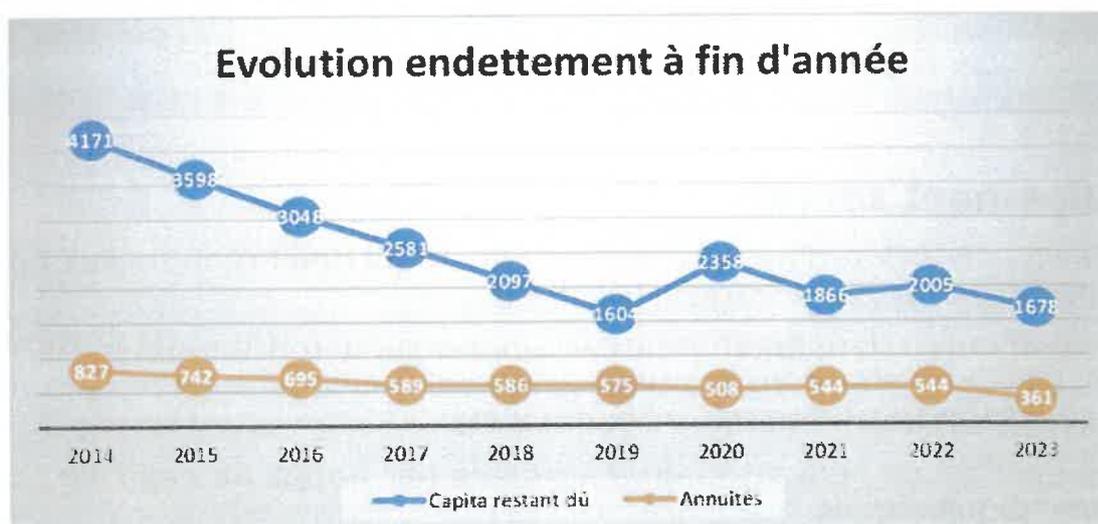
Frédéric LEBRETON commente le tableau ci-dessus. En conclusion, les recettes permettront donc de dégager un excédent reporté de 799 684,56 € et d'affecter 881 672,25 € sur l'investissement afin d'équilibrer le résultat dépenses/recettes d'investissement.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



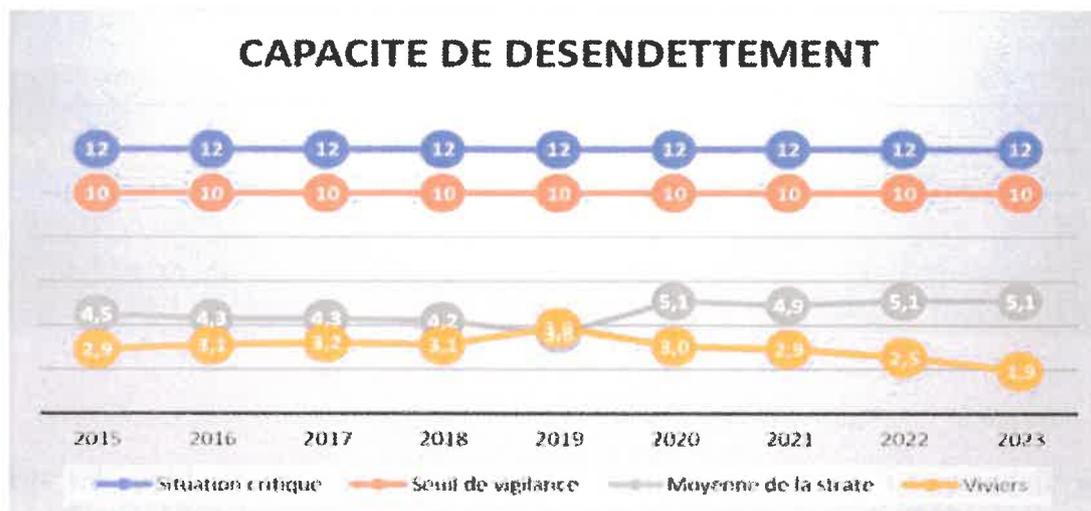
La marge de financement est un marqueur important permettant de bâtir les orientations budgétaires. L'année 2023 a vu un niveau assez élevé par rapport aux années précédentes. Les recettes 2023 dégagent une marge brute de 920 000 €, supérieur à 2021 et 2022 permettant de payer les remboursements d'emprunts et les frais financiers. Pour 2024, l'épargne nette devrait baisser légèrement en restant probablement à un niveau supérieur à ceux de 2021 et 2022.

ENDETTEMENT EVOLUTION 2014 -2023



L'endettement ne cesse de baisser grâce à l'extinction de certains emprunts qui dataient d'une dizaine d'années, voire plus pour certains. Pour 2023, son montant est d'1.6 million €, montant que la commune n'a pas connu depuis un moment à part en 2019. Ceci représente pour Viviers 545€/habitant contre 726 € pour la strate de comparaison. Pour 2024, l'endettement devrait rester raisonnable, cependant, il devrait augmenter car la commune s'orienterait vers un emprunt entre 600 000 € et 700 000 €, tout en restant inférieur au niveau de 2020.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT en années



Le ratio de capacité d'endettement est très bon, la commune restant très loin des seuils de vigilance ainsi que de la moyenne de la strate. Pour 2024 la capacité de désendettement devrait se situer proche de 3 années.

DOB 2024

Les grandes lignes de l'objectif du projet budgétaire 2024 se déclinent de la façon suivante :

- **Equipement sportif**
 - Doter la ville de Viviers d'une piscine municipale qui doit répondre aux désirs de loisirs sportifs et à l'apprentissage de la natation,
 - Cet équipement aux dernières normes est unique sur le territoire de la DRAGA et permettra aux enfants de Viviers ainsi qu'aux communes voisines d'apprendre à nager et éviter les trop fréquentes noyades d'été.
 - Pour les familles, ce sera un endroit agréable par temps de canicule pour se rafraîchir et pique-niquer,

Frédéric LEBRETON précise que la 2^{ème} phase des travaux de la piscine va démarrer.

DOB 2024

• Protection du patrimoine

La réhabilitation du patrimoine historique est une œuvre de longue haleine et nécessitera une continuité des efforts sur plusieurs années.

- Pour 2024 les deux projets portent sur la maison des chevaliers et le palais épiscopal
- - Protection des décors peints de la maison des chevaliers
- - Mise en sécurité de la zone B (arrière du bâtiment)
- - Toiture et étanchéité de la zone C (partie non classée)
- - Toitures de l'aile nord du palais épiscopal, de l'Orangerie et du bâtiment principal

Il souligne que l'état délabré du patrimoine communal nécessite des budgets très importants. Ainsi, un plan d'investissement progressif est prévu en collaboration avec la DRAC et la Préfecture qui permettra d'investir chaque année une part significative du budget pour arriver à sortir un joyau historique de l'oubli et redynamiser le tourisme culturel et patrimonial sur la commune.

DOB 2023

- **Accompagner le changement climatique en végétalisant la cour de l'école de La Roubine.**
- **Enfin poursuivre le projet de restauration des voiries**

Pour réaliser l'ensemble de ces projets 2024 la politique financière reposera sur une marge d'autofinancement suffisante afin de conserver un faible endettement de la commune et donc une capacité pour l'avenir.

Face aux changements climatiques, il est prévu, en première étape, de végétaliser la cour de l'école de la Roubine après des travaux d'isolation déjà réalisés.

Par ailleurs, des travaux de voiries sont prévus, notamment sur la voie le long du Rhône en partant du Port jusqu'à l'accès vers le Pont de Châteauneuf, voie parallèle à la ViaRhôna (axe de développement touristique utile pour l'avenir).

PRINCIPAUX PROJETS 2024 (+ de 50.000 €)

NATURE	DEPENSES (en milliers €)				RECETTES (en milliers €)			
	Report 2023	Nouveaux	Total TTC	RAR 2023	Report 2023	Nouveaux	Total Subventions	RAR 2023
Palais épiscopal		225	225	53				
Maison des chevaliers		450	450	34				
Maison de santé		306	306	1		107	107	367
Rénovation piscine		150	150			28	28	198
Ponton aviron		100	100					
Ecuries		230	230					
Voirie		366	366	193		20	20	10
SOUS-TOTAL		1827	1827	281		155	155	575

PRINCIPAUX PROJETS 2024 (+ de 50.000 €)

NATURE	DEPENSES (en milliers €)				RECETTES (en milliers €)			
	Report 2023	Nouveaux	Total TTC	RAR 2023	Report 2023	Nouveaux	Total Subventions	RAR 2023
Pump-track		240	240					
city-stade		65	65					
Végétalisation école La Roubine		149	149	3				
TOTAL		2281	2281	284		155	155	575

Frédéric LEBRETON présente succinctement les principaux projets pour 2024 du tableau ci-dessus. Il précise que les projets sont en attente de subventions, à part la maison de santé et la piscine qui ont été financées par de substantielles subventions.

La politique financière repose maintenant sur un auto-financement suffisant malgré la crise du covid et la crise de l'énergie.

Dominique HALLYNCK dit qu'en complément des éléments présentés, il faut aussi évoquer le pacte financier fiscal de la CCDRAGA car dans ses orientations, il y a un lien direct avec celles de la commune, notamment sur l'ensemble de la fiscalité locale. Il regrette que ce pacte n'ait pas été prévu à l'ordre du jour de la présente réunion pour en prendre connaissance. Dans les orientations fixées dans ce document, il y a deux mesures sur lesquelles le groupe minoritaire est en désaccord, alors il souhaite alerter l'ensemble des élus.

Madame le Maire indique qu'il est prévu que ce pacte soit présenté lors du prochain conseil municipal en présence de la présidente de la CCDRAGA.

Frédéric LEBRETON précise que le lien avec le débat d'orientation est un peu « artificiel ».

Dominique HALLYNCK souligne qu'entre la fiscalité de la communauté de communes et celle de la commune, il existe des liens très forts. Concernant le ROB, il a été mis en avant une épargne nette à la hausse de 590 000 €, supérieur à toutes les années depuis 2017. Il rappelle que cette épargne nette s'inscrit dans un contexte de remboursement de la dette. En 2017, l'épargne nette était de 500 000 € certes, mais avec un remboursement de la dette de 600 000 € donc la situation financière s'est globalement dégradée de 130 000 €, sans oublier l'augmentation de l'énergie.

Frédéric LEBRETON confirme l'inflation de l'énergie et le remboursement des 104 000 € spécifiquement en 2023. Si on tient compte de ces deux phénomènes, on est certainement à un niveau au moins équivalent à ces pics connus en 2017 malgré un contexte fiscal totalement différent.

Selon Dominique HALLYNCK, la situation est équivalente à celle de 2017 mais on reste toujours dans un contexte où il faut faire attention à l'endettement. Il précise que sur le mandat précédent il a fallu rembourser une dette très importante qui a pesé pendant des années sur le budget.

Frédéric LEBRETON fait remarquer que le niveau de la dette n'était pas très important et sans commune mesure avec le niveau connu dans les précédents mandats.

Madame le Maire rajoute que si une commune veut investir, elle est obligée d'emprunter. Il n'y a que dans l'immobilisme qu'on ne dépense pas d'argent.

Dominique HALLYNCK est d'accord mais il faut toujours rester prudent.

Frédéric LEBRETON rappelle qu'un emprunt de 600 000 € ou 700 000 € est aujourd'hui nécessaire si la commune ne perçoit pas de subventions supplémentaires en 2024 mais il devrait y en avoir. En conséquence, elles seront déduites du montant de l'emprunt prévisionnel.

Madame le Maire souligne que Frédéric LEBRETON reste toujours prudent en inscrivant le montant des subventions uniquement lorsque la commune a reçu une confirmation.

Dominique HALLYNCK précise qu'une fois qu'un montant d'emprunt est inscrit dans le budget, il est possible de le souscrire, sachant que des modifications budgétaires sont possibles en cours d'année. Concernant les investissements, il indique qu'il manque dans le document les engagements pluriannuels qui doivent obligatoirement figurer dans le ROB même si les montants des projets sont déjà connus.

Frédéric LEBRETON explique que dans ce cas, le seul investissement concerné est celui des écuries et qu'il a été présenté en totalité au dernier conseil municipal et communiqué.

Dominique HALLYNCK fait référence aux autorisations de programme et dit que cela ne change rien à la proposition, à savoir qu'il faut laisser 130 000 €. Par ailleurs, dans le cadre des investissements, il pense que parler de « projets ambitieux » ne correspond pas forcément à ce que veulent entendre les Vivarois.

Madame le Maire demande donc quelles sont les attentes des citoyens.

Dominique HALLYNCK évoque l'explosion sur le coût du projet d'aménagement des anciennes écuries et estime qu'il ne s'agit plus d'un investissement qui correspond à un besoin.

Madame le Maire rappelle les propos de Dominique HALLYNCK lors de conseils municipaux antérieurs pendant lesquels il avait reproché à la commune de ne pas s'occuper du Patrimoine. Elle explique que le projet des écuries et l'aménagement de la Place de la Roubine, c'est aussi faire revivre le commerce en centre ancien.

Frédéric LEBRETON rappelle que cela faisait partie des projets élaborés lors du mandat précédent, notamment la création d'une zone commerciale sur la Place de la Roubine. Il précise qu'il s'agit uniquement de changer le site d'implantation de ces bâtiments et qu'il y a un double avantage avec ce projet qui est celui d'apporter un peu de dynamisme aux commerces de la commune mais aussi d'effacer la tache de ces écuries écroulées. Pour répondre à Christian LAVIS qui disait lors du dernier conseil que la commune avait oublié l'école qui est évidemment très important, il rappelle que l'isolation des bâtiments des écoles a été réalisée.

Madame le Maire rajoute l'accessibilité, la réfection des toilettes, la végétalisation en cours, la peinture de toutes les classes, la salle informatique en projet. Elle demande ce que Christian LAVIS a réalisé sur le mandat 2014-2020 pour les écoles.

Madame le Maire fait référence à d'autres travaux réalisés : la suite des peintures du gymnase, le cabanon complètement écroulé destiné au stockage des vélos, la peinture des ferrailles, l'accès de l'autre côté de l'école. Elle s'étonne d'entendre dire qu'il n'y a pas eu de travaux.

Frédéric LEBRETON soulève la problématique sur la sécurité des enfants, notamment l'inexistence d'alarme incendie au niveau des écoles, pas d'alarme anti-intrusion. Il refuse donc d'entendre le reproche de ne pas s'occuper des écoles car ceci est inscrit au budget 2024.

Madame le Maire rajoute la plonge de la cantine.

Frédéric LEBRETON précise que comme il ne s'agit pas de projets de plus de 50 000 €, ils ne sont pas présentés mais ils existent.

Madame le Maire estime qu'il s'agit de projets ambitieux puisque tous les domaines sont traités. Elle précise que la commune souhaite seulement avoir une gestion saine et avancer dans les projets, au-delà de convaincre le groupe de l'opposition.

Dominique HALLYNCK trouve dommage que l'étude réalisée par le Cabinet DONJERKOVIC n'ait pu permettre de solliciter des subventions des partenaires DRAC, Région, Département.

Frédéric LEBRETON rappelle que la commune avait eu cette discussion avec la DRAC qui ne voulait pas financer la commune. Il dit que ce document n'est pas une « baguette magique » qui déclenche les financements. Il a fallu revenir à la charge pendant des années auprès de la DRAC avec le soutien du Préfet de Région et du Préfet du Département pour finalement ouvrir une discussion sur un accompagnement de subventions.

Dominique HALLYNCK regrette qu'un maître d'œuvre n'ait pas été missionné suite à cette étude. Concernant la toiture principale du palais épiscopal, il explique qu'il s'agissait d'une simple réfection et non d'une réhabilitation totale. Il voulait juste attirer l'attention sur le fait que si une révision de la toiture est à faire environ tous les 5-6 ans, il faudrait peut-être envisager une rénovation complète.

François HAUSHERR intervient en disant que c'est bien de se poser la question quand on est dans l'opposition.

Dominique HALLYNCK dit que c'est bien aussi de se la poser dans la majorité et c'est ce qu'avait fait Christian LAVIS.

François HAUSHERR précise que sur l'aile Nord, l'étanchéité du bâtiment principal est maintenue car les remaniements suffisent pour l'instant. Ensuite, avec le soutien de la DRAC, un programme

pluriannuel d'investissements a été négocié, ce qui n'avait pas été fait jusqu'alors. Il n'y a pas de procès d'intention à faire.

Dominique HALLYNCK confirme qu'il ne s'agit pas d'un procès d'intention et dit que tout a été fait pour avoir une vision globale et pour pouvoir avancer au fur et à mesure des financements. La commune a globalement la chance d'obtenir des financements sur le patrimoine historique. Il rappelle les travaux de la maison des chevaliers financés quasiment à 100 %. Il souligne qu'il est possible d'atteindre les 80 % facilement sur le patrimoine historique.

Madame le Maire précise que la DRAC souhaite un programme pluriannuel d'investissement sur les fonds propres de la commune, qui n'avait jamais existé auparavant et qui a donc été mis en place. La DRAC va donc s'engager en fonction du montant prévu par la commune (200 000 €) en rajoutant 300 000 € ou 400 000 € ou 500 000 €, voire plus, sur 3 ans. Elle précise qu'une convention tripartite a été signée avec la DRAC, la Région et le Préfet de Région.

Frédéric LEBRETON rajoute que l'impact est différent lorsqu'il s'agit de refaire une toiture pour 400 000 € et d'investir 3 ou 4 millions sur l'ensemble du patrimoine. C'est cette discussion justement globale engagée à propos du rapport du Cabinet DONJERKOVIC qui posait problème car on demandait à la DRAC de payer beaucoup plus que 400 000 €.

Madame le Maire précise que la DRAC ne peut pas prévoir d'un budget à l'autre lorsqu'il y a tant de travaux à réaliser sur la réhabilitation du Patrimoine. Déjà, elle estime que la procédure est lente pour le montage des dossiers et l'obtention des subventions. La DRAC préfère donc prévoir à l'avance les investissements sur un plan pluriannuel pour 3 ans.

Dominique HALLYNCK demande des nouvelles sur l'avancement du projet porté par l'Association « SAUVER VIVIERS ».

François HAUSHERR indique qu'il y a eu récemment une visioconférence sur le sujet : le projet avance mais « à petits pas » car la relation n'avait pas été étudiée, malgré un apport de fonds propres significatif dans le plan de financement. Un expert a été mandaté par l'association pour gérer ce dossier. Le problème est l'urgence de la mise en sécurité du bâtiment, notamment de la voûte du chœur des religieuses.

Julie STEL demande si le projet du pumptrack sera porté par les jeunes.

Madame le Maire confirme qu'il sera porté par les jeunes ainsi que par le conseil municipal des enfants qui ont choisi un pumptrack plutôt qu'un skate-park.

Jean-Pierre SAEZ fait une remarque sur le ROB à propos de l'abréviation des milliers d'euros ou K€, non similaires sur certaines pages.

Frédéric LEBRETON précise qu'il a raison sur la forme mais que le document reste tout à fait compréhensible. Il indique que le prochain ROB sera modifié à ce sujet.

Jean-Pierre SAEZ constate la fluctuation de l'énergie et s'interroge sur un produit exceptionnel d'un montant de 47 000 euros, dû à un « trop perçu » d'EDF.

Frédéric LEBRETON explique qu'à l'occasion des changements de contrats signés par le SDE07 et les fournisseurs d'énergie, EDF a continué à facturer sur ses contrats résiliés. Donc, après de nombreuses relances et une procédure fastidieuse, EDF a dû rembourser le « trop perçu » en raison d'un doublon de facturation. Il ne s'agit en aucun cas d'une économie sur la consommation.

DELIBERATION N° 2024-012 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu les articles L 2121-8, L 2121-22, L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 du Règlement Intérieur du conseil municipal approuvé par délibération n° 2020-050 du 13 octobre 2020,

Monsieur Frédéric LEBRETON, Adjoint aux Finances, Budgets, Développement Economique, Commerces de proximité et Artisanat, présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette préalablement au vote du B.P. 2024 de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

⇒ **PREND ACTE** du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

4. CONVENTION AVEC LA « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LES CHATS ERRANTS

Rapporteur : Madame Marie-Christine COMBIER

Pour rappel : Par délibération n° 2017-053 du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la « Fondation 30 millions d'amis » suite à la demande formulée conjointement avec l'association « Le chat libre » pour la gestion des populations de chats errants. Elle a été depuis renouvelée chaque année.

En effet, la commune avait sollicité l'aide de « La Fondation 30 millions d'Amis » pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune, en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats errants.

Pour information : la gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

Ainsi, il est proposé d'approuver une nouvelle convention pour l'année 2024 dans les mêmes conditions (*participation de la commune à hauteur de 50% pour le financement des actes de stérilisation et d'identification*). Cette contribution d'un montant de 900 € sera versée directement à la Fondation avant le début des interventions, selon l'estimation du nombre de chats.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de cette délibération qui est approuvée à l'unanimité par 26 voix pour : Martine MATTEI, Marie-Pierre CHAIX, Frédéric LEBRETON, Martine RIFFARD-VOILQUE, Pierre SAPHORES, Marie-Christine COMBIER, François HAUSHERR, Véronique LARMANDE, Patrick FRANCOIS, Stanislas WNUK, Samira DAHMANI, Estelle FAURE-ALLIRAND, Patricia ROCHE, Eliane SIRVENT, Denis RANCHON, Nadia BOUGUERRA, Christian ROYERE, Sylvie BOZIER, Habiba MARSENI, Claude SERRE, Christian LAVIS, Dominique HALLYNCK, Antoine MURCIA, Julie STEL, Jean-Pierre SAEZ et Stéphane GUILLERM.

DELIBERATION N° 2024-013 : CONVENTION AVEC LA « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LES CHATS ERRANTS

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017-053 du 20 mars 2017 relative à la signature d'une convention avec la « Fondation 30 millions d'amis » suite à la demande formulée conjointement avec l'association « Le chat libre » pour la gestion des populations de chats errants,

Vu les renouvellements de ladite convention pour les années 2018 à 2022,

Vu la nouvelle convention proposée par « La Fondation 30 millions d'Amis » pour l'année 2024 dont l'objet est d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur,

Vu la prise en charge par « La Fondation 30 millions d'Amis » des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage et 80 € TTC pour une castration + tatouage, et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariectomie + tatouage,

Vu la prise en charge par la commune à hauteur de 50 %, dans la limite de 20 chats pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec « La Fondation 30 millions d'Amis »,

Considérant l'intérêt pour la commune de réguler la population des chats errants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec « La Fondation 30 millions d'Amis » pour l'année 2024, annexée à la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée et à la mettre en application,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

5. INFORMATIONS DIVERSES

► Présentation des décisions du maire adoptées du 2 au 23 février 2024 :

N° et date	Prestataires ou bénéficiaires et objets	Montants et incidences financières
2024-007 DU 05.02.24	Urbanisme-Patrimoine / Convention opérationnelle pour l'accompagnement à la concertation sur la marchabilité intra-muros de la commune de Viviers avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07)	Montant : 5 427 €



L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 38.

Estelle FAURE-ALLIRAND
Secrétaire de séance

Martine MATTEI
Maire de Viviers



